

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

L'an 2024, le 18 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/12/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MICHEL Céline à Mme BONNORON Christine, VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, MM : BELLAVOINE Paul à M. GÉRON Marcel, LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2024-12-04 – Solidarité avec la population de Mayotte.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de SALLES D'ANGLES tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Salles d'Angles contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 500 € :

- **250 € à la Protection civile**

Adresse du siège social :

F N P C - TOUR ESSOR

14, rue Scandicci - 93500 PANTIN

- **250 € La Croix rouge**

Adresse du siège social :

Croix Rouge Française - Don des entreprises

98, rue Didot - 75694 PARIS CEDEX 14

Après avoir entendu ce rapport, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **Approuve** ce soutien à la population de Mayotte,
- **Habilite** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/12/2024

Le Maire

Marcel GÉRON

